



Code de vie à l'école

Chère élève, cher élève,

Nous te souhaitons la bienvenue à l'école communautaire Cité de l'Amitié. Dans notre école, nous apprendrons tous ensemble à vivre en harmonie et de façon respectueuse.

Tout au long de ton séjour à notre école, tu grandiras avec des adultes qui te respecteront, qui te guideront dans l'atteinte de ton plein potentiel et qui te donneront des outils pour la vie. Tu vivras aussi avec d'autres élèves que tu apprendras à connaître et à apprécier. Tu seras en sécurité dans un environnement de qualité que tu voudras conserver propre et agréable à voir.

J'ai le droit de vivre dans un milieu où je peux apprendre à ma façon!

1. J'ai le droit d'être bien accueilli et de vivre sainement. Donc, j'ai la responsabilité de:

- ✓ Avoir une bonne hygiène personnelle, des vêtements propres, sobres et de bon goût (aucun message offensant)
- ✓ M'habiller adéquatement selon la température
- ✓ Voir à ce que j'ai une bonne alimentation
- ✓ Arriver à l'école reposé et à l'heure
- ✓ Faire de l'activité physique



L'école communautaire Cité de l'Amitié se veut un guide afin d'accompagner et aider les enfants à maximiser leur plein potentiel dans un climat propice.

2. J'ai le droit d'être entendu et d'être en sécurité dans mon école. Donc, j'ai la responsabilité de:

- ✓ Traiter avec politesse et respect les autres élèves et le personnel de l'école
- ✓ Éviter d'intimider les autres
- ✓ Aider les autres lorsqu'ils en ont besoin
- ✓ Accepter que les autres puissent être différent(es) de moi
- ✓ Rapporter tout incident qui menace la sécurité des autres

3. J'ai le droit de fréquenter l'école communautaire Cité de l'Amitié. Donc, j'ai la responsabilité de:

- ✓ Maintenir l'école propre et accueillante
- ✓ Prendre soin de mon matériel scolaire et de celui de l'école. (Ex: livres, ordinateurs, imprimantes, autres.)
- ✓ Éviter de vandaliser l'école ou d'endommager son contenu.
- ✓ Utiliser les moyens de transports scolaires selon leurs règlements.
- ✓ Aviser une personne responsable de tous actes de vandalisme.

4. J'ai le droit à une éducation de qualité. Donc, j'ai la responsabilité de:

- ✓ Effectuer le travail vu en classe pendant mon absence.
- ✓ Avoir tout le matériel nécessaire pour mes cours.
- ✓ Remettre mes travaux propres et aux temps prévus.
- ✓ Faire de mon mieux tout au long de l'année.

Tout au long de l'année, nous te guiderons, afin de te permettre de vivre dans un climat propice où tu pourras vivre de belles réussites.



INTERVENTIONS DISCIPLINAIRES

Afin d'aider les élèves qui ont des difficultés à s'adapter au code de vie, l'École communautaire Cité de l'Amitié suivra les étapes suivantes lors des interventions disciplinaires.

Interventions du titulaire

- . Avertissement, rappel
- . Retenue par le titulaire, retrait d'un privilège
- . Communication aux parents
- . Rencontre avec les parents
- . Référence à l'équipe stratégique

« NON À LA VIOLENCE VERBALE ET PHYSIQUE »

Afin de promouvoir un milieu sans aucune violence, chaque élève suivra les quatre étapes du programme non à la violence verbale et physique. L'élève recevra une fiche de couleur pour toute violence verbale ou physique faite à l'école. Ce programme permet à l'élève d'éliminer toutes fiches reçues chaque mois.

Étape 1	Fiche 1	J'ai posé un premier geste de violence	Perte d'une récréation
Étape 2	Fiche 2	J'ai posé un deuxième geste de violence	Perte de récréation pour la journée
Étape 3	Fiche 3	J'ai posé un troisième geste de violence	Suspension interne d'une demi-journée
Étape 4	Fiche 4	J'ai posé un quatrième geste de violence	Suspension externe d'une journée

Référence à l'équipe stratégique

Plan d'intervention

NOTE IMPORTANTE : L'école se réserve le droit de modifier le cours des étapes précédentes, selon la gravité du manquement et l'attitude de l'élève, et d'appliquer l'étape appropriée. La conséquence peut aussi être ajustée selon la situation.

Quelques définitions importantes

- Le **conflit** est un désaccord, un malentendu, une idée s'opposant à une autre entre deux ou plusieurs personnes. **Il n'y a aucune intention de nuire à l'autre personne.**
- L'**intimidation** se produit quand une ou plusieurs personnes blessent directement ou indirectement une autre personne **de façon répétitive et/ou intentionnelle** en utilisant des mots ou des gestes.
- **Rapporter :** (Stooler ou faire de la délation) C'est relevé de l'information pour satisfaire son propre intérêt ou pour nuire à l'autre personne. En aucun cas, la délation n'a pour but de venir en aide à l'autre ou recevoir soi-même de l'aide.
- **Dénoncer :** C'est dire NON à une situation inappropriée. En dénonçant on permet à l'adulte d'intervenir ou de corriger une situation inappropriée. Ceci permet de venir à la fois en aide à la victime et à l'intimidateur.

Règles à respecter si tu es seul(e) à la maison le soir, après la classe :

1. Assure-toi de connaître ton numéro de téléphone et ton adresse.
2. Si tu arrives à la maison et que tu remarques des choses bizarres ou que quelque chose te semble louche, n'entre pas chez toi. Cours chez le voisin et téléphone à ton père ou à ta mère pour savoir quoi faire.
3. Quand tu es entré(e) dans ta maison, garde les portes verrouillées.
4. N'invite personne à la maison, même un ami, sans la permission au préalable de tes parents.
5. N'ouvre la porte à personne.
6. Pour les appels téléphoniques, s'il s'agit d'un étranger, dis-lui que tes parents sont occupés et de rappeler plus tard.
7. Demande à tes parents où ils ont placé les numéros de téléphone d'urgence.
8. Fais tes devoirs en attendant tes parents.
9. Pour ta collation, prends seulement les aliments que tes parents ont mis à ta disposition.
10. Si tu as un problème vraiment urgent et grave et que tu ne peux pas rejoindre tes parents, téléphone le 911.
11. Enfin, demande à tes parents s'il y a d'autres règlements qu'ils aimeraient te voir respecter et de les afficher dans ta chambre ou dans la cuisine pour que tu puisses t'y référer au besoin.

Heure d'arrivée à l'école le matin

Tous les élèves doivent être arrivés avant **8h15** sans exception à moins d'une raison valable. Les retards sans raison valable seront notés par le titulaire, car, un ou une élève qui entre après la cloche dérange les autres élèves de la classe. Les cas chroniques seront notés dans le système d'absence.

Système de caméra à la porte principale

Dorénavant, de 7h45 jusqu'à 15h15, il faut sonner à l'entrée principale afin de pouvoir parler à la secrétaire. La secrétaire est en pause de 10h20 à 10h35 et de 12h10 à 12h40. Merci pour votre respect !



Ressources disponibles à la famille

. Service à la famille Népisiguit	546-3305
. Développement social	1-866-441-4341
. Télé Soins	811
. Santé Mentale	547-2110
. Maison de passage	546-9540
. Hôpital Régional Chaleur	544-3000
. Centre de Santé Sexuelle	547-2062
. G.R.C.	548-7771 / 1-800-665-6663
. Police de ville	548-0420

Merci à tous nos partenaires dans la communauté!



Notre engagement au code de vie



Enseignants

Je m'engage à établir, avec mes élèves, un code de vie précis basé sur la mission de l'école et le réviser au besoin.

Je m'engage à afficher ce code de vie dans ma classe.

Je m'engage à appliquer ce code de vie.

Je m'engage à signer le code de vie.

Je m'engage à supporter l'enseignante et la direction dans l'application du code de vie.



Parents



Élèves

Je m'engage à développer avec mon enseignante un code de vie accepté par la majorité des élèves de la classe.

Je m'engage à lire mon code de vie avec mes parents et d'apposer ma signature.

Je m'engage à suivre le code de vie et les règlements de l'école.



Direction

Je m'engage à faire respecter le code de vie par tous les intervenants.

Je m'engage à supporter l'école dans ses décisions.



Communauté

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

Date : _____